République Algérienne Démocratique et Populaire Office National des Examens et Concours Ministère de l'Education Nationale



23/6259/23013003/1926

Diplôme de Baccalauréat

En vertu du décret N°495/63 du 31 décembre 1963, portant création du diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire ; En vertu du décret N°68/46 du 08 février 1968, portant création de baccalauréat technique ;

Le Ministre de l'Education Nationale,

Numéro: 36021055

Vu le procès-verbal du jury des délibérations, session: 2021

Filière : Sciences Expérimentales

Décerne à Monsieur: MARDACI Mohamed Iskander Né le 15 aout 2003 à Annaba - Annaba

Avec mention: Bien

Le Diplôme de Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire

Alger le 17 juillet 2021

P/Le Ministre de l'Education Nationale,

Le directeur de l'office national des examens et concours (signé) : A. BELKASMI

Suit l'empreinte d'un sceau de forme circulaire portant l'inscription suivante:

République Algérienne Démocratique et Populaire – Ministère de l'Education Nationale – ONEC - Le directeur - 1

Il n'est délivré qu'un seul duplicata du présent diplôme

Pour traduction conforme au texte arabe restitué au porteur

Annaba le 07 décembre 2022



04, rue GHODBANE Messaoud – Annaba – 23000 – Algérie Traductrice Interprète Officielle Assermentée Tel.05 59 22 78 53

Me.CHERGUI Ibtissam